



Frédérique ROLET
Secrétaire générale du SNES-FSU

à

Madame Najat VALLAUD BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 11 octobre 2016

Madame la Ministre,

En cette rentrée, des enseignants de l'Académie de Besançon se sont vu retenir une journée de salaire pour service non fait suite à leur refus d'honorer des « convocations » à faire passer des certifications en langues vivantes à des élèves des sections euro. Certains recteurs persistent aussi à envoyer des ordres de mission sur le modèle des convocations à examen alors que ce dispositif émane le plus souvent d'organismes privés (Cambridge, Cervantes...). Faire passer ces certifications n'est pas une obligation de service des enseignants.

Le SNES-FSU rappelle que la participation à ce genre d'initiatives privées, certes en partenariat avec l'Éducation Nationale, ne peut que relever du volontariat. Ne pas y participer ne saurait donc déboucher sur une quelconque sanction ou retenue sur salaire.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir intervenir auprès du Recteur de l'académie de Besançon, afin que les retenues sur salaire soient annulées, et de rappeler à l'ensemble des recteurs que les certifications en langues vivantes ne sont pas des obligations de service des professeurs.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération

Frédérique ROLET